

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1167 – 25/06/2024

Descriptif

Objet	:	Construction d'un bâtiment accueillant des activités parascolaires et une école de musique (phases 31 à 53)
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte (pilote), un ingénieur civil, un ingénieur CVSE + coordinateur technique et un physicien du bâtiment
Honoraires	:	Le montant estimé des travaux (CFC 1 à 5, y compris honoraires) est de CHF 7'500'000 TTC (+/- 25 %).
Date de publication dans la FAO	:	25 juin 2024
Délai de rendu	:	19 août 2024, 12h00
Adjudicateur	:	Commune de Bernex, Service des Infrastructures et des Bâtiments (SIB), Mme Isabel Barral Cabeza
Organisateur	:	Irbis Consulting SA, Rue des Vignerons 1A, 1110 Morges, M. Alban Berges
Inscription	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 1427771 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	L'association de deux bureaux de même compétence (par exemple deux bureaux d'architecte) n'est pas autorisée.
Sous-traitance	:	Non admise
Indemnisation	:	Aucune
Comité d'évaluation	:	M. Cyril Huguenin, conseiller administratif, commune de Bernex M. Jacques Zurbuchen, chef du service infrastructures et bâtiments, commune de Bernex Mme Isabel Barral Cabeza, architecte technicienne au service infrastructures et bâtiments, commune de Bernex Mme Margot Clet, associée, Irbis Consulting SA
Critères d'adjudication	:	Prix 30 % Organisation de l'équipe et qualification des personnes-clés 35 % Démarche : compréhension des enjeux ; méthode de travail 20 % Crédibilité de l'estimation du volume de travail (évaluation du nombre d'heures) 15 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps	:	Méthode T4

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La pondération totale du critère du prix (30 %) et du critère du nombre d'heures (15 %) est de 45 % ce qui contrevient aux règles de la CCAO (maximum 30 %).

A la suite d'échanges avec la CCAO, l'organisateur a accepté de modifier la méthode de notation du prix prévue initialement selon la méthode linéaire T200 par la méthode linéaire Tmoyenne, conformément aux Recommandations cantonales de la CCMP.

Le comité d'évaluation ne compte aucun membre indépendant du maître de l'ouvrage. Pour l'organisateur, Mme Margot Clet, représentante du mandataire organisateur de la procédure, est un membre indépendant du maître d'ouvrage. Selon la CCAO, le mandataire organisateur de la procédure n'est pas strictement indépendant du maître de l'ouvrage.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur